



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Numéro de catalogue : lu90-1/22F-PDF

ISSN: 2564-2677

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de l’Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Développement économique Canada pour les régions du Québec

Adresse postale : 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500, Montréal (Québec) H3B 1X9

Numéro de téléphone : 514-283-6412

Télécopieur : 514-283-3302

Site Web: www.dec.canada.ca

Photo de la page couverture : © iStock.com/RnDmS

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l’Industrie et ministre responsable de Développement économique du Canada pour les régions du Québec, 2025

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC), appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de DEC. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de DEC au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de DEC et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de DEC rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de Développement économique Canada pour les régions du Québec





OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

DEC contribue à favoriser une croissance économique inclusive et durable en mettant en œuvre des programmes et initiatives qui appuient le développement des entreprises, les écosystèmes régionaux d'innovation, le développement économique local et la vitalité économique des collectivités. Les interventions de DEC ont un impact positif sur les entreprises, leur taux de croissance et la création d'emplois, et elles contribuent à la croissance du PIB par habitant de même qu'au bien-être des collectivités.

Comme énoncé dans son [Plan pour accélérer la transition verte](#), DEC intensifiera ses investissements verts, dans le cadre de l'ensemble de ses programmes de subventions et contributions, pour accélérer le virage vert des PME et des collectivités du Québec. DEC misera sur la capacité des PME à améliorer leur performance environnementale, à adopter des technologies et des pratiques d'affaires plus écologiques et à développer des technologies et des solutions plus propres.

DEC définit un « investissement vert » comme toute aide financière à un projet qui, outre son impact sur le développement économique, contribue de manière importante à réduire les impacts environnementaux, limiter les émissions de gaz à effet de serre, minimiser la dégradation de l'environnement ou économiser les ressources.

Ces investissements auront des objectifs visant la transition vers une économie plus verte, soit :

- Le développement, la production ou la commercialisation d'un produit ou d'un service vert, incluant de nouvelles technologies propres/vertes;
- L'adoption (ou l'adaptation) d'un processus ou d'une technologie propre/verte;
- La mise en place de pratiques écoresponsables au sein des collectivités; et

- Le renforcement des capacités des entreprises en matière de transition environnementale.

L'ensemble des programmes et initiatives de subventions et contributions de DEC contribuera à l'atteinte de la cible de DEC pour l'ODD 8.

Les trois programmes réguliers de DEC contribueront à l'atteinte de l'ODD 8 de la manière suivante :

- Le programme [Croissance économique régionale par l'innovation](#) (CERI) vise à accroître la productivité et l'expansion des entreprises, particulièrement les PME, notamment celles dirigées par des membres de groupes sous-représentés, et aussi à soutenir la mise en valeur des écosystèmes d'innovation régionaux, incluant les grappes industrielles, économiques et technologiques à l'échelle régionale.
- Le [Programme de développement économique du Québec](#) (PDEQ) appuie le développement et la diversification économiques des collectivités afin de soutenir la prospérité de l'économie du Québec et de créer de bons emplois pour la classe moyenne. La diversification est un prérequis indispensable pour la croissance, l'innovation et la résilience des économies régionales, particulièrement celles qui dépendent d'un seul secteur économique.
 - L'[Initiative de développement économique – Langues officielles](#) (IDE) : Depuis 2008, DEC met en œuvre cette initiative nationale qui soutient le développement économique des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) au Québec.
- Le [Programme de développement des collectivités](#) (PDC) soutient le développement économique local et renforce la capacité des collectivités à réaliser leur plein potentiel de façon durable.

Les initiatives ponctuelles et ciblées suivantes contribuent également à l'atteinte de l'ODD 8 pour une partie de la période 2023-2027:

- [Initiative d'appui aux grands festivals et événements](#) (IAGFE) : Par l'entremise de l'IAGFE – initiative nationale –, DEC a assuré la continuité des activités de grands festivals et événements au Québec afin qu'ils puissent générer des retombées économiques touristiques au bénéfice de leurs collectivités. L'IAGFE a pris fin le 31 mars 2024.
- [Fonds d'aide au tourisme – Québec](#) (FAT) : Par l'entremise du FAT – initiative nationale –, DEC a aidé les entreprises et les organismes touristiques à adapter leurs activités pour répondre aux exigences en matière de santé publique, tout en investissant dans des produits et des services pour faciliter leur croissance future. Le secteur du tourisme a été parmi les plus touchés par la pandémie de COVID-19, notamment en raison des mesures de santé publique et des restrictions quant aux déplacements et voyages. En contribuant au renforcement de ce secteur, DEC a favorisé une croissance économique inclusive. Le FAT a pris fin le 31 mars 2024.

- [Fonds pour l'emploi et la croissance](#) (FEC) : Par l'entremise du FEC – initiative nationale –, DEC a poursuivi son appui financier aux projets de PME et d'organismes qui appuient la transition vers une économie verte et une relance inclusive, tout en soutenant la compétitivité des entreprises et la création d'emplois. Le FEC a pris fin le 31 mars 2024.
- [Initiative de relance régionale de l'aérospatiale](#) (IRRA) : Par l'entremise de l'IRRA – initiative nationale –, DEC a appuyé des projets d'entreprises et d'organismes qui les soutiennent afin qu'ils adoptent des technologies propres et écologisent leurs opérations, tout en encourageant l'innovation, la commercialisation et l'exportation de leurs produits. L'IRRA a pris fin le 31 mars 2024.
- [Fonds canadien de revitalisation des communautés](#) (FCRC) : Par l'entremise du FCRC – initiative nationale –, DEC est intervenu pour atténuer les impacts asymétriques de la pandémie de COVID-19 dans toutes les régions et collectivités du Québec afin de les aider à réaliser des projets d'installations communautaires et à améliorer les espaces publics existants. L'initiative visait à bâtir des collectivités fortes et inclusives en s'engageant auprès de groupes sous-représentés, soit les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les communautés noires, les communautés racialisées, les personnes handicapées, les communautés LGBTQ2, les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire et les nouveaux arrivants au Canada ainsi que les immigrants. Le FCRC a pris fin le 31 mars 2024.
- [Initiative de développement des infrastructures](#) (IDI) : Cette initiative visait à soutenir des projets de construction, de modernisation ou d'agrandissement d'infrastructures touristiques, de transport ou de recherche, pour améliorer l'attractivité et la compétitivité régionales. L'initiative a pris fin le 31 mars 2024.
- [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires](#) (PECN) : Cette initiative nationale, annoncée en septembre 2020, appuie des organismes dirigés par des membres des communautés noires pour leur permettre de développer de nouveaux services ou d'étendre ceux qu'ils offrent déjà, tels que le mentorat, le réseautage, la planification financière et la formation commerciale aux entrepreneurs des communautés noires. Ce programme prend fin le 31 mars 2025 (en attente d'approbation des crédits budgétaires).
- [Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona](#) (FROF) : Ce fonds visait à soutenir des collectivités et des entreprises locales touchées par l'ouragan Fiona au Québec et contribue aux efforts de rétablissement. Il a été mis en œuvre par deux agences de développement économique régional : Développement économique du Canada pour les régions du Québec (DEC) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). Ce fonds a pris fin le 31 mars 2024.
- [Initiative quantique régionale](#) (IQR) : Cette initiative nationale vise à aider les PME et les organismes à but non lucratif (OBNL) à adopter, développer et commercialiser des technologies quantiques de même que des produits basés sur ces technologies, renforçant ainsi le leadership mondial du Canada dans le domaine émergent du quantique. L'IQR prend fin le 31 mars 2028.

- [Programme pour la croissance du tourisme](#) (PCT) : Lancé en 2024, ce programme vise à aider les PME, les OBNL et les communautés à bonifier l'offre de produits et d'expériences touristiques qui font du Canada une destination de choix en toutes saisons. Le PCT prend fin le 31 mars 2026.
- [Initiative de développement économique pour l'Est de Montréal](#) (IDEEM) : Financée par le biais de la programmation régulière, cette nouvelle initiative, annoncée lors du Sommet de l'Est, le 13 novembre 2023, prévoit des investissements de 30 M\$ sur trois ans pour des projets qui auront des retombées économiques dans l'Est de Montréal, tant pour les entreprises que pour les collectivités. Un appel de projets visant [l'Innovation sociale pour l'Est de Montréal](#) a aussi été complété.
- [Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées](#) (FICNI): Lancé en 2024, ce fonds vise à améliorer le secteur alimentaire général dans le Nord, à appuyer des initiatives de sécurité et de souveraineté alimentaires nouvelles et existantes, et à promouvoir la diversification économique. Le FICNI prend fin le 31 mars 2027.
- [Initiative régionale en matière d'intelligence artificielle](#) (IRIA): L'objectif de l'IRIA vise à renforcer le leadership du Canada en matière d'IA en favorisant l'innovation, en soutenant le développement de produits et la commercialisation de technologies et de solutions axées sur l'IA, de même qu'en accélérant l'adoption généralisée de l'IA dans des secteurs critiques de la politique industrielle du Canada. L'IRIA prend fin le 31 mars 2029.
- [Initiative régionale pour l'innovation dans la construction résidentielle](#) (IRICR) : Cette initiative permet un appui régional ponctuel ciblé pour les PME manufacturière et OBNL qui développent des solutions innovantes pour le secteur de la construction résidentielle de multi logements et sa chaîne de valeur. L'IRICR prend fin le 31 mars 2026.
- [Appui aux projets de mutualisation en économie sociale](#) (IMES) : À la suite des consultations auprès des parties prenantes du milieu de l'économie sociale, DEC a réservé des fonds visant à soutenir le partage d'équipements et de technologies par des entreprises d'économie sociale dans les secteurs de l'agroalimentaire, du manufacturier, de l'environnement et du développement durable.

En soutenant des initiatives axées sur l'innovation, la croissance des PME et la transition verte, DEC incarne une vision d'économie inclusive, diversifiée et durable, où chaque investissement contribue à la prospérité et la vitalité des collectivités du Québec.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada » mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Soutenir les travailleurs, les entreprises et les collectivités	DEC continue à soutenir les entreprises et les collectivités dans leur transition vers une économie plus verte et plus inclusive par l’entremise de l’ensemble de ses programmes et initiatives de subventions et contributions. Programmes : - Innovation régionale - Vitalité des collectivités - Soutien ponctuel ou ciblé	Indicateur de rendement : Investissements verts¹ (dépenses annuelles) Point de départ : En moyenne, 43 M\$ ont été investis annuellement en appui à des projets de technologies propres entre 2017 et 2023² Cible : 50 M\$ en investissements verts d’ici 2025-2026 (dépenses annuelles)	DEC contribue à l’atteinte de cet objectif en mettant en œuvre des programmes et initiatives qui favorisent le développement des entreprises, les écosystèmes régionaux d’innovation, le développement économique local, le développement du tourisme durable et la vitalité économique des collectivités. Ainsi, ces programmes et initiatives ont un impact positif sur les entreprises, leur taux de croissance et la création d’emplois; ils ont des répercussions sur la croissance du PIB par habitant. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i>	Résultat de l’indicateur : DEC a consacré 65,4 M\$ en investissements verts en 2024-2025 Notes : Le résultat ci-dessus inclut des investissements de 19,4 M\$ dans 36 projets visant l’adoption d’un processus ou d’une technologie propre.

¹ Toute aide financière à un projet qui, outre son impact sur le développement économique, contribue de manière importante à réduire les impacts environnementaux, limiter les émissions de gaz à effet de serre, minimiser la dégradation de l’environnement, ou économiser les ressources.

² Les deux dernières éditions de la SMDD de DEC (2017-2020 et 2020-2023) présentaient notre engagement à investir 25 M\$ par année en appui à des projets de technologies propres. DEC a investi en moyenne 43 M\$ annuellement entre 2017 et 2023 en appui à de tels projets. Dans le cadre de la SMDD 2023-2027, DEC s’engage à investir 50 M\$ annuellement pour des projets soutenant la transition verte (incluant notamment l’appui aux technologies propres) d’ici 2025-2026, conformément au Plan d’action : Accélérer la transition verte.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			Ambition : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité. Ambition : Les Canadiens bénéficient d’une croissance économique durable et y contribuent. <i>Cibles du CMI :</i> Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du PIB d’au moins 7 % dans les pays les moins avancés. Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l’innovation, notamment en mettant l’accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d’œuvre. Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d’emplois décents, l’entrepreneuriat, la créativité et l’innovation, et stimulent la croissance des microentreprises et des PME, tout en facilitant leur intégration	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.	



OBJECTIF 9 : FAVORISER L’INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l’ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Les initiatives suivantes montrent comment les programmes de DEC soutiennent le Programme 2030 et l’ODD 9.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Croissance économique régionale par l’innovation (CERI) incluant les initiatives ponctuelles suivantes : Initiative de développement des infrastructures (IDI) – Volet recherche Initiative quantique régionale (IQR) Initiative régionale pour l’innovation dans la construction résidentielle (IRICR) Initiative régionale en matière d’intelligence artificielle (IRIA) (Se référer aux descriptifs de ces initiatives sous l’objectif 8)	<i>Ambitions nationales</i> (CIC) : - Le Canada favorise la recherche et l’innovation durable; - Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables. <i>Cible mondiale</i> (CMI) : Cible 9.4 : D’ici à 2030, moderniser l’infrastructure et adapter les industries afin de les rendre plus durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l’environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	En 2024-2025, dans le cadre des programmes contribuant à l’ODD 9, un total de 178,7 M\$ ont été investis. Dans le cadre des initiatives ponctuelles, DEC a fait les investissements suivants: 7,8 M\$ dans 14 projets grâce à l’IQR; 3,1 M\$ dans six projets sous l’IRICR; 1,7 M\$ dans 22 projets issus de l’IRIA; - Aucune dépense n’a été effectuée par le biais de l’IDI, cette dernière ayant pris fin le 31 mars 2024. Pour ce qui est de sa programmation régulière, la croissance et l’innovation des entreprises sont demeurées le principal objectif poursuivi par le programme CERI. Les projets financés par DEC ont permis le développement de nouveaux produits et services, l’adoption de nouvelles technologies, la stimulation de la fabrication locale et le renforcement de chaînes d’approvisionnement, l’amélioration de la cybersécurité, le soutien au commerce électronique, l’accélération du

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		virage numérique, ou un meilleur positionnement sur les marchés étrangers. Ainsi, grâce au CERI, DEC a notamment appuyé plusieurs entreprises par le biais d’investissements de 16,2 M\$ dans 125 projets, visant la commercialisation et l’exportation d’innovation, ainsi que par une aide financière totalisant 29 M\$ dans 49 projets de développement d’innovation et transfert technologique. Parallèlement, DEC a investi 17,8 M\$ dans 54 projets distincts menés par des OBNL accompagnant les entreprises dans leurs projets d’affaires, incluant l’adoption, l’adaptation et la commercialisation de technologies visant l’amélioration de leur productivité et l’accélération de leur croissance. Finalement, DEC a accordé une attention particulière à la création d’un environnement entrepreneurial propice à l’innovation, favorisant le démarrage et la croissance d’entreprises technologiques et innovantes, en soutenant des acteurs des écosystèmes régionaux pertinents. Ainsi, en 2024-2025, dans le cadre d’un appel de propositions, DEC a appuyé 12 projets d’accélérateurs-incubateurs, avec des investissements totalisant 2,7 M\$.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la SFDD, vise à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à prendre des mesures pour réduire les inégalités, en soutenant directement la cible 10.2 du Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD : « D'ici à 2030, rendre autonomes toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ».

DEC contribue à l'atteinte de cet objectif en mettant en œuvre des programmes et initiatives qui contribuent à réduire les inégalités et les disparités en matière d'occasions économiques dans toutes les régions du Québec. Ainsi, DEC continuera de favoriser une croissance économique plus inclusive en appuyant les entrepreneurs de différents groupes sous-représentés. Le détail est illustré dans le tableau présentant les initiatives et les mesures faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 10.

En appui à cet objectif, DEC s'engage notamment à porter une attention particulière aux besoins des communautés autochtones, en adaptant son intervention en fonction des réalités propres aux Premières Nations, Inuit et Métis, notamment par des mesures d'assouplissement aux paramètres de programme. DEC assurera ainsi la participation croissante des Autochtones dans l'économie du Québec, comme requis par la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. De plus, à mesure que la Politique sur l'Inuit Nunangat se déploiera à l'échelle nationale, DEC ajustera son intervention auprès des Inuit, dont les besoins et les réalités peuvent différer des autres collectivités.

Par ailleurs, dans le cadre de son mandat, DEC demeurera attentif aux vulnérabilités et besoins des PME et collectivités qui diffèrent d'une région et d'un secteur à l'autre.

À l'interne, DEC a fait de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) une priorité dans ses pratiques et programmes de gestion des ressources humaines. Un exemple concret de cet engagement est le développement d'un nouveau plan d'action ministériel sur l'EDI misant sur l'inclusion comme valeur fondamentale organisationnelle. Le plan est adapté aux besoins réels des employés représentant la diversité de DEC et il prévoit des mesures concrètes pour non seulement éliminer les barrières à l'emploi mais aussi pour appuyer le développement et l'épanouissement de la diversité de DEC.

DEC reconnaît que l'inclusion réelle n'est possible que lorsque la diversité est représentative et valorisée. C'est pourquoi l'équité en matière d'emploi demeure une priorité organisationnelle et que des stratégies sont développées et mises en œuvre pour assurer la représentation de la population canadienne dans tous les secteurs de DEC. DEC est conscient que pour être inclusif, il faut non seulement être représentatif, mais aussi avoir en place des mesures concrètes permettant d'éliminer les obstacles à l'emploi et démontrer comment la diversité est valorisée comme partie intégrante à l'atteinte des objectifs organisationnels. Pour ce faire, l'inclusion, telle que définie par la diversité de DEC, est intégrée à l'ensemble des processus et programmes de gestion des ressources humaines, tant du point de vue de la dotation que de la formation et de la gestion du rendement et des talents.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Mesure ministérielle 1 : En vertu de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement, qui est entrée en vigueur le 13 mai 2021, DEC doit s’assurer d’attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones. Programme : Services internes	Indicateur de rendement 1 : Proportion de la valeur des marchés attribuée à des entreprises autochtones Point de départ 1 : 3 % en 2022-2023³ Cible 1 : Au moins 5 % annuellement à partir de 2023- 2024	DEC fait progresser la réconciliation économique avec les Autochtones et réduit les inégalités en augmentant les possibilités pour les entreprises autochtones par l’entremise de ses processus d’approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/cible du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. Cible du CMI : D’ici à 2030, promouvoir l’émancipation et l’inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l’âge, du sexe, du handicap, de la race, de l’origine ethnique, de l’origine, de la religion ou du statut économique ou autre.	Résultat de l’indicateur 1 : 19,47 % en 2024-2025 Notes : Le résultat dépasse la cible de 5 % en raison des stratégies mises en place par DEC et de la collaboration de toutes les directions.

³ DEC a atteint la cible de 3% qu’elle s’était fixée pour 2022-2023 relativement à la valeur des marchés attribués à des entreprises autochtones.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Mesure ministérielle 2 : Inclure au parcours d'apprentissage de tous les employés et gestionnaires de DEC une formation obligatoire sur les biais culturels autochtones. Programme : Services internes	Indicateur de rendement 2 : Pourcentage des employés de DEC (depuis au moins 12 mois) ayant suivi la formation sur les biais culturels autochtones Point de départ 2 : 15 % en 2022-2023 Cible 2 : 100 % au 31 mars 2025		Résultat de l'indicateur 2 : 67 % en date du 31 mars 2025 Notes : Le résultat démontre une progression soutenue vers l'atteinte de la cible, ce qui s'explique notamment par la mise en œuvre, en 2024-2025, d'une nouvelle méthodologie de suivi des formations obligatoires. Cette approche a permis à DEC de mieux cibler ses efforts de sensibilisation liés à la formation sur les biais culturels autochtones. DEC poursuivra ses efforts en vue d'atteindre l'objectif de 100 % et d'assurer que l'ensemble de son personnel soit sensibilisé à la question des biais culturels autochtones.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Le tableau suivant montre comment les initiatives et programmes de DEC soutiennent le Programme 2030 et l’ODD 10, complétant ainsi les informations présentées ci-dessus. Ainsi, les programmes ci-dessous contribuent à réduire les inégalités et les disparités en matière d’occasions économiques dans les régions du Québec.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
- DEC contribue au Plan d’action de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 2023-2028</i> (LDNU) par la mise en œuvre des mesures énoncées ci-dessous : - DEC continue d’appliquer les assouplissements apportés aux programmes et aux initiatives pour la clientèle autochtone; - DEC continue la révision de ses interventions vis-à-vis la clientèle autochtone et module son approche en fonction de leurs besoins distincts; - DEC met en œuvre la Politique sur l’Inuit Nunangat dans les pratiques de l’Agence. DEC fera état du progrès de ces mesures sur une base annuelle par l’entremise du Gabarit de rétroaction ministérielle proposé par Justice Canada dont le contenu sera intégré dans le Rapport d’avancement annuel sur la mise en œuvre de la LDNU prévu à cet effet. Programme pour l’entrepreneuriat des communautés noires – Fonds pour l’écosystème (PECN) (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8) Initiative de développement économique – Langues officielles (IDE) (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8) Fonds de rétablissement de l’ouragan Fiona (FROF) (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8) Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI) (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8)	<i>Ambition nationale (CIC) :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites. <i>Cible mondiale (CMI) :</i> Cible 10.2 : D’ici à 2030, rendre autonomes toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Dans le cadre des programmes contribuant à l’ODD 10, DEC a appuyé 100 projets avec des dépenses totalisant 22,8 M\$ en 2024-2025, soit : 7,8 M\$ dans 31 projets sous le Programme pour la croissance du tourisme (PCT), incluant 1,6 M\$ versé à Tourisme autochtone Québec; 6,4 M\$ investis dans dix projets par le biais du Programme pour l’entrepreneuriat des communautés noires (PECN); 4,7 M\$ consacrés à 42 projets par le biais de l’Initiative de développement économique pour l’Est de Montréal (IDEEM), incluant 20 projets totalisant près de 1 M\$ sous le thème de l’innovation sociale; 2 M\$ investis dans deux projets grâce au Fonds de rétablissement de l’ouragan Fiona (FROF); 1,8 M\$ dans 14 projets, sous IDE-langues officielles; 97 608 \$ dans un projet, par le biais du Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI); - Aucune dépense n’a été effectuée dans le cadre des initiatives ponctuelles FEC, IRRA, FAT, IAGFE et FCRC, celles-ci ayant pris fin le 31 mars 2024. Ces programmes contribuent à réduire les inégalités et les disparités en matière d’occasions économiques dans les régions du Québec. En 2024-2025, DEC a poursuivi son soutien auprès des communautés autochtones, en fonction des réalités propres aux Premières Nations, Inuit et Métis, assurant ainsi la participation croissante des Autochtones dans l’économie du Québec, comme requis par la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. À cet effet, DEC continue d’accorder des assouplissements aux critères de ses programmes réguliers afin d’être un partenaire plus présent, d’intensifier ses interventions auprès des communautés autochtones, en s’adaptant à leur contexte particulier, et de favoriser un accès adéquat au financement.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
• Programme pour la croissance du tourisme (PCT) Dans le cadre du PCT, une enveloppe était dédiée aux projets autochtones. (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8) • Initiative de développement économique pour l’Est de Montréal (IDEEM), incluant l’Innovation sociale pour l’Est de Montréal (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8) • La diversité et l’inclusion font partie des priorités dans la mise en œuvre des cinq initiatives de relance économique du budget de 2021 : ○ Le Fonds pour l’emploi et la croissance (FEC); ○ L’Initiative de relance régionale de l’aérospatiale (IRRA); ○ Le Fonds d’aide au tourisme – Québec (FAT); ○ Dans le cadre du FAT, une enveloppe budgétaire a été consacrée au tourisme autochtone; ○ L’Initiative d’appui aux grands festivals et événements (IAGFE); ○ Le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC). • DEC poursuivra la mise en œuvre de ces initiatives qui se termineront le 31 mars 2024. (Se référer aux descriptifs des initiatives sous l’objectif 8) • DEC poursuivra l’administration conjointe, avec Services aux autochtones Canada, de l’Initiative Verte du Québec. L’objectif de cette initiative consiste à aider les peuples autochtones du Québec à saisir les occasions de développement économique liées à l’essor du secteur des énergies vertes et à participer à la transition énergétique du Québec. • DEC poursuivra la mise en œuvre de l’approche en matière d’EDI, lancée à l’automne 2022, pour l’ensemble de ses programmes et initiatives. Depuis novembre 2022, l’ensemble de la clientèle de DEC doit déclarer ses pratiques organisationnelles en matière d’EDI. Plus précisément, les clients doivent indiquer s’ils ont intégré des composantes d’EDI dans leur modèle d’affaires et s’ils ont l’intention de poursuivre ou d’entamer leurs démarches en ce sens. DEC a aussi mis à la disposition de ses clients des outils pour les sensibiliser aux pratiques d’EDI et pour les encourager à les adopter dans une perspective de croissance et de résilience organisationnelle.		Par ailleurs, DEC a poursuivi la mise en œuvre de la Politique sur l’Inuit Nunangat (PIN), en vigueur depuis avril 2022, afin de mener à bien une intervention fondée sur la compréhension des besoins et des circonstances propres aux Inuit dans ses services, ses programmes et ses initiatives. À ce chapitre, DEC a mis en œuvre certaines actions pour répondre aux obligations de la PIN, dont la mise en place d’outils de communication en Inuktitut, incluant sur sa page internet, sans compter la mise en œuvre de FICNI sur le territoire du Nunavik réalisée dans un esprit de codéveloppement avec des intervenants Inuit. DEC a aussi été appelé à jouer un rôle grandissant dans les efforts du gouvernement du Canada pour faire avancer la réconciliation et l’inclusion des peuples autochtones dans l’économie canadienne. Selon cette optique, DEC a participé aux réflexions du gouvernement fédéral associés au Cadre de réconciliation économique avec les peuples autochtones, plus particulièrement, en ce qui concerne la prise en compte des enjeux propres au territoire québécois. Par le biais de l’ACS Plus, DEC vise à favoriser la pleine participation des membres de groupes sous-représentés, en renforçant sa capacité d’identifier les répercussions potentielles de ses interventions sur ceux-ci et en prenant des mesures d’atténuation au besoin. En 2024-2025, DEC a entrepris proactivement la mise à jour de l’ACS Plus de ses deux principaux programmes existants (PDEQ et CERI), pour mesurer les progrès en matière de pleine participation des groupes sous-représentés, et afin qu’il n’y ait pas de nouvelles barrières ou d’impacts négatifs sur les différents groupes concernés, en lien avec ses programmes. Ce rapport, couvrant les exercices financiers 2019-2020 à 2023-2024, a permis de mettre à jour et de bonifier les données du dernier rapport ACS Plus, réalisé en 2018, selon l’information disponible, permettant ainsi de mieux comprendre l’impact du PDEQ et du CERI dans les différentes régions et collectivités du Québec. Les constats serviront à appuyer l’amélioration continue des programmes de DEC, afin de favoriser la pleine participation économique des membres de groupes sous-représentés dans l’ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, par le biais de ses outils de collecte de données annuelles incluant ceux utilisés par les groupes intermédiaires qu’elle appuie, DEC est en mesure de capter adéquatement son intervention auprès de l’ensemble des neuf catégories de groupes sous-représentés, bonifiées en 2021. Voici la distribution des investissements en 2024-2025, ventilée selon ces catégories. Les définitions se retrouvent dans notre site Web. Les montants ci-dessous ne doivent pas être additionnés, car la clientèle peut s’autodéclarer comme appartenant à plus d’un groupe : • 2ELGBTQI+ : 26 projets (8,3 M\$); • Autochtones : 47 projets (11,5 M\$); • Femmes : 227 projets (63,9 M\$);

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
- En lien avec la déclaration d'intention de DEC en matière d'ACS Plus, DEC poursuivra l'engagement collectif à intégrer les considérations de genre et de diversité dans la poursuite du mandat de l'Agence. DEC s'engage à intégrer et à soutenir la mise en œuvre de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) à l'échelle de l'organisation pour s'assurer que les principes de diversité et d'égalité entre les sexes fassent partie intégrante de l'élaboration des politiques et de la conception et de l'évaluation des programmes, des pratiques internes et des services offerts à la clientèle. - DEC a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en « accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs ». Pour identifier ces régions, l'Agence s'est dotée d'un Indice de développement économique (IDE) qui lui permet de comparer le potentiel de croissance économique des 104 municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Selon cet indice, le développement économique d'une région s'effectue sur la base de ses avantages et de sa capacité à les exploiter. Une région qui possède peu d'avantages ou qui éprouve des difficultés à les exploiter présentera un faible potentiel de croissance économique. Cet indice permet à DEC de continuer à adapter ses interventions en fonction des besoins des différentes régions et occasions qui leur sont propres et de proposer des assouplissements à ses paramètres habituels.		- Jeunes : 106 projets (25,9 M\$); - Communautés racisées : 34 projets (7 M\$); - Communautés noires : 26 projets (11 M\$); - CLOSM : 47 projets (13,7 M\$); - Nouveaux arrivants au Canada et immigrants : 37 projets (11,6 M\$); - Personnes en situation de handicap : 5 projets (2,4 M\$). En 2024-2025, DEC a poursuivi la mise en œuvre de son approche en matière d'EDI applicable à l'ensemble de sa clientèle et de ses programmes – une approche qui découle des constats des analyses ACS Plus menées par DEC. Annexe EDI dans la demande d'aide visant à sensibiliser la clientèle de DEC à l'importance de l'EDI et d'en estimer l'intégration : Des 609 projets PME et OBNL ayant été approuvés en 2024-2025, 43 % des répondants (262 projets) ont indiqué qu'une composante EDI est présente dans leurs pratiques organisationnelles et 76 % des répondants (465 projets) ont affirmé avoir l'intention d'entamer ou poursuivre des efforts en ce sens. Ressources pour les clients : Les outils de sensibilisation sur les avantages compétitifs de l'EDI, mis à la disposition des clients de DEC, figurent parmi les pages les plus visitées du site Web de DEC selon les données de fréquentation recueillies en mars 2025. Ces statistiques sont obtenues sur une base trimestrielle. Finalement, en fonction de l'IDE, DEC identifie les 75 MRC ayant un potentiel de croissance économique plus faible (sur un total de 104 MRC) et applique pour celles-ci, dans le cadre de ses programmes réguliers, des paramètres d'intervention plus souples permettant d'élargir son champ d'action et d'y appuyer les projets pertinents à leur développement. Parmi ces 75 MRC, huit se démarquent comme étant économiquement vulnérables. DEC a mis en œuvre une mesure d'appui ciblé auprès de ces huit MRC, permettant une intervention accrue et adaptée aux enjeux et besoins du milieu, à l'aide de paramètres d'intervention plus souples. Ce projet-pilote, d'une durée de trois ans (du 1er avril 2024 au 31 mars 2027), est livré dans le cadre des deux programmes réguliers de DEC (PDEQ et CERI).



OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 11 – Villes et communautés durables

Le tableau suivant montre comment une initiative de DEC soutient le Programme 2030 et l'ODD 11.

INITIATIVE PRÉVUE	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Fonds canadien de revitalisation des communautés – Québec (FCRC – Québec), mis en œuvre par l’entremise du PDEQ. (Se référer au descriptif de l’initiative sous l’objectif 8)	<i>Ambition nationale (CIC) :</i> Les Canadiens vivent dans des villes et collectivités en santé, accessibles et durables. <i>Cible mondiale (CMI) :</i> Cible 11.7: D’ici à 2030, assurer l’accès de tous, en particulier des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	Aucune dépense n’a été effectuée en 2024-2025 dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés, contribuant à l’ODD 11, cette initiative ayant pris fin le 31 mars 2024.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

Bien que la gestion des déchets soit sous la responsabilité de la gestion de Brookfield Global Integrated Solutions (BGIS) et de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), DEC participe aux efforts de ses partenaires. En ce qui a trait à la gestion du parc automobile, le contexte de gestion durable de DEC est influencé par la Stratégie pour un gouvernement vert, la SFDD ainsi que les principes d’approvisionnement de SPAC, qui intègre des facteurs environnementaux dans l’élaboration de ses instruments d’achat à usage commun, en particulier la promotion d’achat de véhicules zéro émission (VZE) dans l’ensemble du parc automobile. Pour les véhicules de fonction, DEC souscrit à l’achat de véhicules entièrement électrique. Afin de livrer des résultats concrets à cet effet, DEC a mis en place une directive interne sur la gestion de son parc automobile, qui englobe les objectifs des stratégies et politiques gouvernementales.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, s’assurer que la totalité des nouveaux achats de véhicules du parc automobile soit des véhicules zéro émission ou hybrides. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de véhicules zéro émission ou hybrides qui composent le parc automobile Point de départ : 5 % en 2022-2023 Cible : 20 % d’ici le 31 mars 2024 et 35 % d’ici le 31 mars 2027	DEC joue un rôle dans l’atteinte des objectifs de carboneutralité fédéraux. La gestion du parc automobile étant centralisée aux services administratifs, DEC est en mesure d’établir une stratégie de transformation du parc et d’assurer que les nouveaux achats suivent cette stratégie. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CIC :</i> Cible 12.1 : Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d’ici 2025, 30 % d’ici 2030 et 100 % d’ici 2040.	Résultat de l’indicateur : 26,7 % au 31 mars 2025 Notes : Au courant de l’année 2024-2025, un véhicule à essence a été remplacé par un véhicule zéro émission. DEC prévoit atteindre la cible grâce au remplacement progressif des véhicules à essence par des véhicules à zéro émission ainsi qu’à la rationalisation de son parc automobile.

Améliorer les critères d’approvisionnement écologique	Mesure ministérielle 1 : Tenir compte des considérations environnementales dans les processus et les contrôles de gestion des achats et des biens notamment : en optimisant le recours aux instruments d’achat de Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) et en s’assurant que les soumissions transmises dans le cadre d’appels d’offres respectent la Politique d’achats écologiques et sont en format électronique, lorsque possible. Programme : Services internes Mesure ministérielle 2 : Veiller à ce que l’ensemble des employés de l’équipe d’approvisionnement ait suivi une formation portant sur les achats écologiques. Programme : Services internes	Indicateur de rendement 1A : Proportion de contrats émis pour l’acquisition de biens et de services professionnels en utilisant les OAC de SPAC Point de départ 1A : 60 % en 2022-2023 Cible 1A : 100 % chaque année⁴ Indicateur de rendement 1B : Pourcentage de soumissions transmises en format électronique dans le cadre de contrats et d’appels d’offres Point de départ 1B : 100 % en 2022-2023 Cible 1B : 100 % chaque année Indicateur de rendement 2 : Pourcentage d’employés de l’équipe d’approvisionnement ayant suivi le cours Achats écologiques de l’École de la fonction publique du Canada Point de départ 2 : 100 % en 2022-2023 Cible 2 : 100 % chaque année	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d’achat et devraient inciter les fournisseurs à adopter des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateur du CIC :</i> Indicateur 12.2.1 : Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. <i>Cible du CMI :</i> Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques de passation des marchés durables, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l’indicateur 1A : 100 % en 2024-2025 Notes : Les OAC obligatoires et non obligatoires ont été utilisées pour tous les contrats émis par DEC, dans la mesure où cela était possible. Résultat de l’indicateur 1B : 100 % en 2024-2025 Notes : Au cours de l’année 2024-2025, toutes les soumissions ont été transmises en format électronique dans le cadre de contrats et d’appel d’offres. Résultat de l’indicateur 2 : 100 % en 2024-2025 Notes : Tous les employés en poste au sein de l’équipe d’approvisionnement ont complété le cours d’Achats écologiques de l’École de la fonction publique du Canada de 2024 à 2025.
---	--	---	--	--

⁴ Le recours aux offres à commande (OAC) de SPAC varie en fonction de la nature des besoins d’approvisionnement. DEC utilise systématiquement les OAC obligatoires ainsi que celles non obligatoires, chaque fois qu’il est possible de le faire, de façon à obtenir le meilleur rapport qualité-prix et assurer le respect des conditions du marché quant aux délais et à la rentabilité. Notre cible inclut exclusivement les achats réalisables à l’aide des OAC, dans la mesure où cela est possible.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Le contexte de travail en immobilier est partagé entre les ministères et le fournisseur de services de gestion des installations, BGIS et SPAC. DEC est responsable des aspects immobiliers à l'intérieur de ses installations. Les efforts de réduction des déchets ou des émissions de gaz à effet de serre sont sous le contrôle des propriétaires. Cela dit, DEC est engagé à promouvoir la mise en œuvre de stratégies permettant la réduction des déchets, la réduction de la consommation et la réutilisation.

Concernant la gestion du parc automobile, le contexte de gestion durable de DEC est influencé par la Stratégie pour un gouvernement vert, la SFDD ainsi que par les principes d'approvisionnement de SPAC, qui intègre des facteurs environnementaux dans l'élaboration de ses instruments d'achat à usage commun, en particulier ceux qui promeuvent l'adoption de véhicules zéro émission (VZE) dans l'ensemble des parcs automobiles du gouvernement du Canada, incluant DEC. Afin de livrer des résultats concrets à cet effet, DEC a mis en place une directive interne sur la gestion de son parc automobile, qui englobe les objectifs des stratégies et des politiques gouvernementales en lien avec le développement durable.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, veiller à ce que chaque nouveau véhicule du parc automobile soit un véhicule zéro émission ou hybride. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par le parc automobile Point de départ : 22,2 tonnes en 2022-2023 Cible : Réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre produites par le parc automobile entre les exercices 2022-2023 et 2026-2027	DEC joue un rôle dans l'atteinte des objectifs de carboneutralité fédéraux et le parc automobile affecte directement nos émissions de gaz à effet de serre. La gestion du parc automobile étant centralisée aux services administratifs, DEC est en mesure d'établir une stratégie de transformation du parc et d'ainsi réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC :</i> Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CIC :</i> Cible 13.1 : D'ici à 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 % à 45 % par rapport aux	Résultat de l'indicateur: Augmentation de 28,4 % en 2024-2025 Notes: En 2024-2025, DEC a produit 28,5 tonnes de GES comparativement à 22,2 tonnes en 2022-2023. Les résultats sont teintés par le fait que les voyages d'affaires avec les clients n'avaient pas pleinement repris à la suite de la pandémie dans l'année de référence. Globalement, avec le remplacement progressif de son parc automobile et sa stratégie d'achat de VZE, DEC entend atteindre la cible de réduction de 15 % de sa production de GES d'ici la fin de l'exercice 2026-2027.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			niveaux d'émission de 2005. D'ici à 2050, atteindre une économie carboneutre. <i>Cible du CMI :</i> Cible 13.2 : Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification.	

Intégration du développement durable

Lorsque DEC élabore un nouveau programme ou une nouvelle initiative et qu'il doit présenter sa proposition au Cabinet et demander les autorisations de mise en œuvre au Conseil du Trésor, une évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS) est systématiquement réalisée à l'aide de l'Optique de climat, de nature et d'économie (OCNE). DEC a d'ailleurs réalisé une évaluation environnementale stratégique du Programme de développement économique du Québec et une mise à jour en fonction des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) entrée en vigueur en 2019 (celle-ci remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* [LCEE] 2012). Cette évaluation stratégique a permis de conclure que la mise en œuvre de ce programme n'était pas susceptible d'engendrer des impacts environnementaux importants.

DEC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel prenne en considération les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS). L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de DEC publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en œuvre ou annoncée ([voir ici](#)). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

DEC n'a pas eu de propositions sujettes à une ÉEÉS détaillée qui ont été annoncées ou mises en œuvre en 2024-2025.

